

Image not found or type unknown



Terrasse appartement

Par **Monnette**, le **08/05/2021** à **10:04**

Bonjour, je possède un appartement à ec terrasse végétalisée. L'un des copropriétaires veut faire modifier le règlement de copropriété en vue d'instituer un contrôle et suppression des plantes qui ont été plantées à l'origine par le promoteur. Ceci par crainte de dégâts d'étanchéité et donc de frais pour l'ensemble de l'immeuble. Qu'en est il ?. Ceci modifierait énormément la valeur apportée à ma vue, jouissance et prix de l'appart. 125 m2 de terrasse avec 50 m2 de jardin suspendu.